

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION



DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL,
CHARGE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA BONNE GOUVERNANCE (DERDS)

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 005/26/CEMAC/DERDS/HeSP-CEMAC

RECRUTEMENT DU CONSULTANT POUR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DU SITE INTERNET DE L'UNITE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROGRAMME DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE (HeSP-CEMAC)

1. La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est une Organisation internationale régionale créée en 1994 pour prendre le relais de l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Elle regroupe six (6) États membres : le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad.
2. La Commission de la CEMAC est l'organe exécutif de la Communauté chargé notamment de promouvoir l'intégration économique et monétaire des États membres et de mettre en œuvre les décisions communautaires.
3. Au sein de la Commission de la CEMAC, le Département de l'Éducation, de la Recherche et du Développement Social (DERDS) assure, entre autres, la coordination des programmes régionaux dans le domaine de la santé.
4. Le Service Santé de la Commission de la CEMAC est chargé entre autres de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action dans le domaine de la santé ; coordonner le suivi et mise en œuvre des programmes et décisions communautaires relevant du domaine de la santé ; soutenir les états membres de la CEMAC dans la mise en œuvre des programmes et projets de santé ; et promouvoir les activités de santé auprès des partenaires.
5. Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, la Commission de la CEMAC a obtenu un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique Centrale – Phase III (HeSP-CEMAC).
6. L'objectif du Programme est de renforcer les capacités régionales de prévention, de détection et de riposte aux urgences sanitaires en Afrique Centrale.
7. Le Programme couvre quatre (4) États membres de la CEMAC, à savoir le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo et le Tchad, et implique plusieurs institutions spécialisées de la CEMAC dans sa mise en œuvre.
8. Le Programme (HeSP-CEMAC) comporte 5 composantes essentielles qui serviront de base pour la planification des activités au niveau régional et au niveau des pays :
 - ⇒ Composante 1 : Prévention des urgences sanitaires
 - ⇒ Composante 2 : Détection des urgences sanitaires

- ⇒ Composante 3 : Interventions en cas d'urgences sanitaires
 - ⇒ Composante 4 : Gestion du programme et capacité institutionnelle
 - ⇒ Composante 5 : Intervention d'urgence en cas d'imprévu.
9. La Commission de la CEMAC a mis en place une Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UCGP) basée à Bangui (République Centrafricaine) pour assurer la coordination technique, administrative, financière et fiduciaire du Programme.
 10. Les agences d'exécution et les institutions spécialisées de la CEMAC identifiées participeront à la mise en œuvre des activités du Programme au niveau régional. Il s'agit de l'OCEAC, du CIESPAC, de la CEBEVIRHA, du PRASAC et du CPAC.
 11. Pour mettre en évidence et rendre régulièrement publique les activités dudit projet, il est impératif de mettre en place un site internet propre au projet pour informer quotidiennement le public et les partenaires sur les missions, la structure, l'organisation, le fonctionnement, l'actualité, les réalisations et les publications du Projet.
 12. A cet effet, la Commission de la CEMAC envisage de recruter un consultant pour créer et développer un site internet afin de renforcer le partage d'information, la communication et la visibilité du Projet.
 13. Les dossiers complets, portant le titre du poste doivent être adressés par voie électronique uniquement à l'adresse e-mail : DERDS@CEMAC.INT au plus tard le 14 août 2026, avec copie à l'adresse suivante : HESPCEMAC@CEMAC.INT.
 14. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque mondiale.

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE EN CHARGE DE LA CONCEPTION DU SITE INTERNET AU PROFIT DU PROGRAMME DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Sécurité Sanitaire (HeSP) en Afrique Centrale, l'Unité de Coordination et de Gestion dudit Programme au niveau régional souhaite renforcer sa visibilité institutionnelle, améliorer la diffusion de l'information auprès des parties prenantes et promouvoir la transparence de ses activités à travers la mise en place d'un site web moderne, sécurisé et évolutif.

II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

La prestation consiste à concevoir, développer et déployer un site web institutionnel multilingue du Programme HeSP-CEMAC répondant aux standards internationaux en matière d'ergonomie, d'accessibilité, de sécurité et de gestion de contenu, permettant de présenter le Projet notamment sa structure, ses missions, ses informations, ses publications, ses contacts et sa connectivité aux réseaux sociaux du Projet.

La structure du site doit permettre l'utilisation de la méthode d'optimisation de la visibilité du site sur le web, telle que le Search Engine Optimisation (SEO) et pour toutes autres méthodes de Search Engine Marketing (SEM).

Le site permettra l'utilisation de ces méthodes pour une optimisation de la visibilité dans les moteurs de recherche. C'est-à-dire assurer la visibilité et le transfert d'information sur le Projet HeSP-CEMAC auprès des partenaires institutionnels, du secteur privé et la Société Civile, en étant accessible et visible sur l'internet.

III. PUBLIC CIBLE

Le site s'adresse aux cibles suivantes :

- Grand public, notamment la population des pays bénéficiaires du Projet et celle des pays membres de la CEMAC en général ;
- Partenaires institutionnels et privés du Projet HeSP-CEMAC ;
- Les membres de la Société Civile et du Secteur Privé.

IV. ROLE DU CONSULTANT

Concevoir et réaliser le site web (architecture, pages, codes, programmes, etc.) tel que spécifié ci-dessous :

- Proposer un planning de réalisation du site web ;
- Faire une proposition et mettre à disposition les moyens matériels pour l'hébergement du site web du Projet HeSP-CEMAC ;
- Proposer une offre chiffrée du développement du site internet ;
- Préparer et donner une formation de base aux chargés de gestion du site internet sur la mise à jour et la gestion quotidienne. Cette formation doit avoir lieu avant la réception définitive du Site ;
- Faire une proposition chiffrée de la maintenance et d'assistance technique du Site Internet sur une période d'une année, après la réception définitive du Site Internet. Cette assistance va consister à faire des inscriptions en ligne pour des réunions du Projet, la publication en ligne de certains documents du Projet, l'ajout d'autres rubriques sur le site, la mise en ligne de certaines informations et données en cas de besoins, etc.

V. LES PRESTATIONS ATTENDUES

1. Charte graphique et charte éditoriale

L'offre technique pour la création du site web doit contenir les éléments ci-dessous :

- La charte graphique et iconographique ;
- La proposition d'un système de navigation (schéma des différentes navigations possibles dans le site) ;
- La proposition de mise en page et de charte éditoriale ;
- La compatibilité du site avec les principaux navigateurs : IE8, 9 et 10, Microsoft Edge, Firefox, Google Chrome, Safari, Opéra, etc. ;
- La compatibilité avec les téléphones mobiles et les tablettes ;
- Les versions des programmes et logiciels qui seront utilisés ;
- La connectivité aux réseaux sociaux ;
- La sécurité du Site ;
- Le caractère multilingue du site (Anglais et Français).

2. Création et récupération de contenus

Les prestations suivantes sont requises et sont à inclure dans l'offre :

- Adapter les contenus fournis à une présentation web ;
- Créer l'ensemble des éléments graphiques du site web : ceci comprend la création de graphisme tel que les fonds de page, les boutons, les icônes, etc ;
- Pouvoir évoluer dans le temps et intégrer progressivement de nouveaux modules sans pour autant nécessiter de revoir son architecture globale.

3. Développement

Les prestations suivantes en termes de programmation et de bases de données sont requises et sont à inclure dans l'offre :

- Moteur de recherche pour les informations et les différents documents ;
- Intégration d'un bloc « actualités » ;
- Espace d'administration permettant de gérer le contenu du site, et donnant l'accès aux statistiques du site et à la base de données ;
- Système permettant d'accueillir des discussions et permettre aux utilisateurs de faire des commentaires sur les informations publiées ;
- Mobile first design.

Le consultant devra utiliser des langages standards et devra également fournir la documentation technique commentée des codes informatiques utilisés.

La gestion du site devra être permise via un espace d'administration, comme mentionné ci-dessus.

Cet espace sera réservé et personnalisé en fonction des droits d'accès de l'utilisateur : c'est-à-dire que l'accès aux différentes fonctionnalités de l'espace sera donc différent selon le profil de la personne souhaitant s'y rendre.

4. Dépôt du nom de domaine

Le consultant proposera des noms de domaine du genre « HeSP-CEMAC.org ou « HeSP-AC.org » et deux ou trois noms seront choisis pour son utilisation comme noms de domaine du site web.

5. Hébergement

Le site sera hébergé pour une durée de cinq (05) ans minimum à compter de la date de mise en ligne. Le prestataire doit donc fournir dans son offre une estimation chiffrée pour un renouvellement d'hébergement chaque année pendant cinq (05) ans après les trois premières années.

Le consultant doit préciser la proposition de la société qui va héberger le site et les avantages qu'elle offre.

Le site devra disposer d'une capacité de stockage adéquate avec au minimum 100Go.

6. Gestion du site

Le consultant devra inclure dans le forfait de maintenance, des mises à jour majeures de l'outil de gestion du site ainsi qu'un forfait d'assistance.

La gestion opérationnelle du site tel que l'ajout de contenu, la création de page et de fiches produites est exclue des termes de référence. Le prestataire sera tenu de mettre en place une interface de gestion du site permettant une gestion opérationnelle du site optimale et former les gestionnaires du Site à l'actualisation quotidienne.

7. Référencement

Au niveau du lancement du site, le consultant devra optimiser l'architecture et le code du site web pour un meilleur référencement et l'indexation du site dans les annuaires spécialisés et dans les moteurs de recherche.

Le référencement sera entièrement réalisé par le prestataire avant la réception du Site.

8. Statistiques

Le site devra pouvoir intégrer le code javascript de Google Analytics ou tout autre technologie y afférente.

Il est à noter que toutes propositions d'autres outils pouvant être utilisés sur le site seront considérées pour l'évaluation technique de l'offre. Ces outils doivent permettre au minimum d'avoir accès au(x) :

- Nombre d'accès visiteurs,
- Mots clés tapés par les internautes,
- Moteurs et annuaires de provenance,
- Nombre de visites,
- Pages visitées,
- Temps passé sur une page et sur le site,
- Le taux de rebond,
- Provenance géographique des internautes,
- Jours et tranches horaires des visites,
- Types de navigateurs utilisés,
- Fournisseurs d'accès d'origine.

VI. FORMATION

Le prestataire doit préciser dans son offre les grandes lignes d'une formation sur la mise à jour et la gestion du site.

VII. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus du consultant sont entre autres :

- Un planning de réalisation avec un engagement sur la date de mise en ligne ;
- Une arborescence détaillée du site ;
- Un fichier informatique source code (pages HTML, graphismes, bases de données, programmes...) ;
- Un système de gestion de contenu (CMS) permettant une administration autonome ;
- Un contenu institutionnel et documentaires intégrés ;
- Un manuel d'utilisateur : document décrivant le site, son fonctionnement, son hébergement, son développement, téléchargement du contenu, maintenance, administration du système et autres informations utiles ;
- Une version du code HTML utilisée ;
- Une version des navigateurs compatibles ;
- Les identifiants et mots de passe pour accéder au serveur et aux comptes courriels ;
- Les grandes lignes d'une formation sur la mise en jour et gestion du site.

La sauvegarde, le code et les fichiers sources seront livrés dans leur intégralité au projet à la fin du contrat. Certains livrables peuvent être demandés sur disque dur externe.

VIII. CONTENU DU SITE INTERNET

Les principales rubriques du site internet sont entre autres :

- Présentation du Projet et des membres de son Unité de Gestion ;
- Actualité du Projet au niveau régional et au niveau des pays participants ;
- Communiqués de Presse ;
- Publications en rapport avec les activités du projet ;
- Bulletin d'information ;
- Rapport de Situation (SITREP) ;
- Liens sur les réseaux sociaux du Projet ;
- Liens vers le site de la Commission de la CEMAC et institutions de mise en œuvre du Projet ;
- Documentation sur les meilleures pratiques ;
- Calendrier des activités au niveau régional et au niveau des pays ;
- Photos et vidéos sur les activités du Projet ;
- Espace dédié aux actualités et événements.
- Etc

IX. PROPRIETES ET DROITS

Les contenus fournis par le Consultant (images, textes, vidéos...) restent la propriété du projet HESP-CEMAC, de même que le nom du domaine, la charte graphique, le code source, l'interface de gestion et le code du module de conseil.

X. COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE REQUISES

Le consultant doit démontrer et fournir des exemples d'expérience antérieure dans l'exécution de services similaires comme suit :

- Être un consultant réputé ayant au moins 3 ans d'expérience préalable dans la conception de sites Web visuellement attrayants et faciles à naviguer ;
- Familiarité et expérience pertinente dans l'utilisation de différents systèmes de gestion de contenu (CMS) ;
- Une expérience dans la conception de plateformes pour les organisations internationales et régionales, institutions publiques ou projets de développement ;
- Avoir une connaissance étendue des technologies de développement web et des outils de conception actuels dans le domaine, ainsi que des nouveaux Logiciels et autres langages et programmes de programmation web, y compris l'utilisation de HTML,

- XHTML, CSS, XML, XSLT, Macromedia Flash, Java, PHP, Lavarel, ou technologies équivalentes ;
- Avoir une excellente connaissance des tendances récentes en matière de conception graphique, de sites Web, y compris la publication de vidéos en ligne et des réseaux de médias sociaux ;
- Démontrer sa capacité à créer un design innovant et visuellement attrayant ;
- Être qualifié et expérimenté (fournir un CV détaillé et les liens des sites créés).

XI. Composition du dossier de manifestation d'intérêt

Les candidats intéressés devront fournir :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée ;
- Une présentation du consultant ou du cabinet ;
- Les références pertinentes des projets similaires réalisées au cours des trois dernières années ;
- Les curriculum vitae détaillés des experts proposés ;
- Les attestations ou certificats de bonne exécution disponibles ;
- Tout document démontrant l'expérience et les compétences requises ;
- Une proposition technique ;
- Une proposition financière.

XII. CRITERES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

Les soumissions seront évaluées et sélectionnées en tenant compte des critères d'évaluation suivants :

Critères d'évaluation - total de 100 points

1. Evaluation technique (100 points)

- Méthodologie de travail : Spécifier la manière dont vous comprenez les TDRs et les tâches précises à accomplir ou à exécuter pour obtenir les résultats attendus : (75 points) :
 - La Proposition sur la charte graphique /30 points
 - Développement du site /10 points
 - Création et récupération du contenu /10 points
 - Nom de domaine hébergement /5 points
 - Référencement /5
 - Présentation des statistiques /5
 - Formation /10 points
- Qualification du Consultant et expérience dans le développement des sites internet attractifs et dynamiques (avec au moins trois références des sites créés et développés en appui) (20 points) ;
- Chronogramme de réalisation des activités (5 points).

NB : Les offres ayant totalisé 70/100 points seront considérées pour l'analyse Financière

2. Offre Financière

Il est attendu du Consultant, un devis comprenant :

- La création du site avec son interface de gestion pour l'administrateur ;

- La formation à la gestion et mise à jour du site ;
- La maintenance du site et l'accompagnement technique pendant une durée d'une année (1) ;
- L'hébergement et le nom du domaine sur 5 ans.

Le devis devra être structuré selon les lignes suivantes :

Activités	Montant en FCFA
Création et développement du site	
Formation	
Hébergement pour 5 ans	
Nom de domaine	
Maintenance du site et l'accompagnement technique pour une année après la réception du site	
BUDGET TOTAL	



Le Président de la Commission

Baltasar ENGONGA EDJO'O